

Attestation Bancaire

Des montants en capital remboursés et à rembourser sur la période 2019-2020 sur des prêts pour des investissements relatifs à l'activité agritouristique

Prêts éligibles : mes prêts en cours pour des travaux de création, rénovation, extension ou aménagement, ainsi que l'acquisition de matériels et de mobiliers liés à l'activité agritouristique.

Dénomination / raison sociale :

Numéro de prêt	Objet du prêt	Montant capital remboursé sur 2019	Montant capital prévisionnel à rembourser sur 2020
TOTAUX			

-Le montant du capital attesté remboursé ou à rembourser sur la période 2019/2020 doit être au moins égal à l'aide sollicitée. Cette aide est comprise entre 500€ et 2 000€. Son calcul est forfaitaire en fonction de la hauteur de l'emprunt quelle que soit la taille de la structure.

-Si votre déclaration comprend des échéances de prêts à taux révisable ou variable, les montants du capital des échéances financières 2019 et 2020 sont calculés au taux applicable lors de la date de signature de la présente attestation.

Fait à, le //2020

Nom, titre et cachet de la banque